

# ACCUEILS DE LOISIRS

## DE LA VILLE DE NÎMES



## ÉTÉ 2026

Accueils et activités de 3 à 13 ans



# EDITO

Mesdames, messieurs, chères Nîmoises et chers Nîmois,

La jeunesse est une chance pour notre ville et une priorité du mandat de la nouvelle municipalité.

Nous avons, avec les accueils de loisirs, un outil majeur d'émancipation pour les plus jeunes, qui permet de donner à toutes et tous une place dans notre ville.

Toutes les activités proposées par les centres de loisirs, en partenariat avec l'Ifac, permettront aux enfants, de 3 à 13 ans, de se divertir, de participer à des activités culturelles et sportives, et surtout de créer du lien avec d'autres enfants dans les différents quartiers de la ville.

Les vacances de vos enfants seront ainsi enrichies par ces nombreuses activités tout autant que par des rencontres, qui créent des moments de bonheur inoubliables pour toutes et tous.

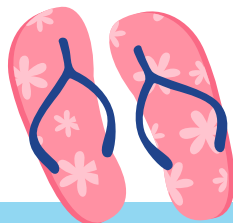
Il est important, surtout pendant l'été, d'aider les familles à s'organiser pour trouver des activités, et de proposer à celles et ceux qui n'en ont pas l'opportunité de nouveaux moments de découverte.

A nos yeux, les accueils de loisirs sont un maillon très important d'une ville à hauteur d'enfants, qui se préoccupe de l'épanouissement des plus jeunes, qui prend en compte leurs aspirations, dans un cadre apaisé et bienveillant. Nous veillerons tout au long de notre mandat à renforcer l'accessibilité de ces structures pour qu'elles bénéficient au plus grand nombre.

Dans ce livret, vous trouverez toutes les informations sur les activités proposées par les centres de loisirs de la Ville et les modalités d'inscription.

Je souhaite un très bel été à toutes les familles et tous les enfants nîmois.

**VINCENT BOUGET**  
Maire de Nîmes



## DATES ET MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Les inscriptions pour les vacances d'été débutent **le lundi 15 juin 2026** selon les modalités détaillées sur [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

Les inscriptions se font à la semaine avec tarification à l'unité. La réservation et le paiement doivent être effectifs minimum 5 jours ouvrés avant fréquentation.

Toute fréquentation sans inscription préalable donnera lieu à des frais de gestion. Règlement de fonctionnement téléchargeable sur [www.nimes.fr/mon-quotidien/ecoles-et-centres-de-loisirs/les-centres-de-loisirs-de-nimes-alsh](http://www.nimes.fr/mon-quotidien/ecoles-et-centres-de-loisirs/les-centres-de-loisirs-de-nimes-alsh)

Retrouvez toutes les modalités sur [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr) : **Accueil > démarches > ALSH**

2 possibilités d'inscriptions :

- en ligne via votre espace personnel
- prise de rendez-vous avec un accueil municipal

Une assistance téléphonique est disponible au 04 66 76 70 01.

## LES ACCUEILS MUNICIPAUX

✦ Mairie de Nîmes  
Place de l'Hôtel de Ville

✦ Mairie annexe Courbessac  
Place de l'église

✦ C.A.M du chemin Bas d'Avignon  
10, rue du Commandant L'Herminier

✦ C.A.M du Mas de Mingue  
251 Avenue Monseigneur Claverie

✦ C.A.M de Pissevin  
2, place Roger Bastide

\*C.A.M. = Centre Administratif Municipal



## LES DOCUMENTS À FOURNIR

✳ **Pour un enfant ayant déjà fréquenté les accueils de loisirs ou étant inscrit dans une école publique nîmoise depuis septembre 2025 :**

- Avoir un Dossier Unique Enfant DUE (ALAE, Restauration Scolaire, ALSH) valide pour l'année en cours.

✳ **Pour une première inscription d'enfant ne fréquentant pas une école publique nîmoise :**



La constitution du DUE est une démarche préalable à toute inscription aux activités de la Direction de l'Éducation.

**Retrouvez toutes les modalités sur :**

[www.nimes.fr/mon-quotidien/ecoles-et-centres-de-loisirs](http://www.nimes.fr/mon-quotidien/ecoles-et-centres-de-loisirs)

- Une copie du livret de famille,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (liste des justificatifs de domicile recevables sur [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)),
- Une copie du carnet de vaccination de l'enfant (3 doubles pages).

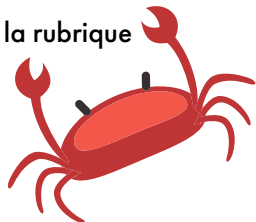
✳ **Le cas échéant :**

- L'Aide aux Temps Libre (ATL) pour les bénéficiaires de la CAF,
- La décision de justice contenant le droit de garde exclusif,
- Un ou des avis d'imposition du foyer (PASS Famille),
- Le cas échéant, l'attestation MDPH ou ULIS ou école de Plein Air ou d'allocation d'éducation enfant handicapé (PASS Famille).



Pour tous renseignements complémentaires, consultez la rubrique **"mes démarches"** du site de la ville :

[mes-demarches.nimes.fr/fiche/221](http://mes-demarches.nimes.fr/fiche/221)



## LA TARIFICATION

Un taux de réduction peut être calculé en fonction des revenus du foyer et des enfants à charge, dès lors que vous êtes nîmois ou hors nîmois avec un enfant en situation de handicap. Il y a autant de tarifs que de situations familiales.

Pour en bénéficier, il est important, de procéder au calcul de votre «Pass famille».

Pour tout renseignement complémentaire et simuler votre tarif, consultez la rubrique «Mes démarches» du site internet de la Ville : [www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)

## LES HORAIRES D'ACCUEIL

Dans tous les accueils de loisirs, les enfants sont accueillis **le matin de 7h30 à 9h.**

Les parents peuvent venir les chercher **à partir de 17h jusqu'à 18h30.**



## RENÉ CHAR

Les enfants sont accueillis exclusivement en demi-journée sans repas.

L'accueil se déroule le matin de 7h30 à 9h et l'après-midi de 13h30 à 14h. Les départs se feront à partir de 12h jusqu'à 12h30 et le soir à partir de 17h et jusqu'à 18h30.

## HENRI WALLON

Les enfants sont accueillis le matin de 8h à 9h.

Les départs se feront le soir entre 17h et 18h.

## CONTACTS AVEC LES FAMILLES

Vous pouvez prendre connaissance du programme d'activités, des projets pédagogiques et de fonctionnement de l'accueil de loisirs de votre enfant sur internet [www.nimes.ifac.asso.fr](http://www.nimes.ifac.asso.fr) ou auprès de l'équipe d'animation.

Les équipes d'animation sont à la disposition des familles pour discuter de la vie de la structure et recevoir toutes les propositions, remarques et suggestions.

Le règlement intérieur est disponible sur le site de la ville ([www.nimes.fr](http://www.nimes.fr)). Il est important que chacun puisse en prendre connaissance afin de garantir le bon fonctionnement des accueils.

## ACCUEIL INCLUSIF

Pour les enfants en situation de handicap, un accueil est également possible.

Renseignements sur les modalités d'inscription et d'accueil auprès du Service Action Éducative ou d'ifac.

Pour les enfants ayant un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) à l'école, il est impératif d'envoyer une copie à l'Accueil de loisirs afin de le transmettre le premier jour d'accueil.

Si vous n'en possédez pas, il convient de prévoir un rendez-vous avec le directeur de l'accueil de loisirs pour constituer un dossier PAI afin qu'il puisse être mis en place dès le 1<sup>er</sup> jour de fréquentation.

Il y a autant d'aménagement d'accueil que de situation de besoin particulier.





## **LES ACTIVITÉS** accessoires

Ces séjours sont exclusivement réservés aux enfants inscrits dans l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui organise le séjour.

Les familles doivent impérativement informer le directeur de la structure de la participation de leur enfant. Ce dernier devra s'assurer que le Dossier Unique Enfant (DUE) est complet et à jour.

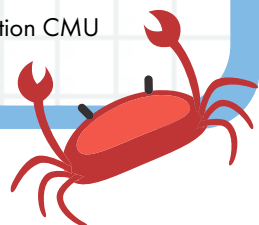
En cas de Projet d'Accueil Individualisé (PAI), celui-ci devra également être actualisé. L'objectif de ces séjours est de proposer aux enfants un prolongement éducatif et ludique de l'accueil de loisirs, favorisant l'autonomie, la socialisation, la découverte d'un nouvel environnement et la continuité pédagogique en dehors du cadre habituel.

Ils s'inscrivent dans une démarche de cohérence éducative, en lien avec le projet pédagogique de la structure.

## **LES PIÈCES À FOURNIR** aux directeurs.rices de l'ALSH

Elles sont les mêmes que pour l'inscription en accueil de loisirs auxquelles il faut ajouter :

- Photocopie de l'attestation de la carte vitale ou attestation CMU
- Test anti-panique réalisé en piscine



# Accueils de loisirs MATERNELS



## ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS OUVERTS

du 06 juillet au 31 juillet

Les structures nîmoise accueillent vos enfants directement sur place

### CAPOUCHINÉ

2 Square Albert Soboul  
04 30 06 78 34 / 06 99 38 73 01

### MARIE CURIE

30, chemin du Belvédère  
04 30 06 77 89 / 06 99 38 72 89

### COURBESSAC

2801, route de Courbessac  
04 30 06 78 77 / 06 58 03 74 11

### HENRI WALLON

210, rue Utrillo  
04 30 06 78 54 / 06 99 38 73 21

### JEAN CARRIÈRE

15, rue Maurice Fayet  
04 30 06 78 59 / 06 99 38 72 65

### MONT DUPLAN

2, rue André Girard  
04 30 06 78 88 / 06 99 38 72 60

### LA PLACETTE

10, rue Hôtel Dieu  
04 30 06 77 36 / 06 99 38 73 31

### LÉO ROUSSON

327, Rue Robert Schumann  
04 30 06 79 77 / 06 99 38 73 32

### EDGAR TAILHADES

2, rue Edgar Tailhades  
04 30 06 77 19 / 06 99 38 72 68

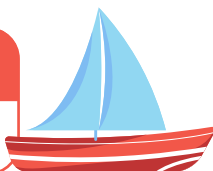
### JEAN JAURÈS

14, avenue Jean Jaurès  
04 30 06 77 28 / 06 99 38 73 32

### RENÉ CHAR

(DEMI-JOURNÉE)

100, rue Louis Landi  
04 66 28 40 82 / 06 99 38 72 63



# Accueils de loisirs MATERNELS



## ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS OUVERTS

du 3 Août au 21 Août

AOÛT

Les structures nîmoise accueillent vos enfants directement sur place

### CAPOUCHINÉ

2 Square Albert Soboul  
04 30 06 78 34 / 06 99 38 73 01

### MARIE CURIE

30, chemin du Belvédère  
04 30 06 77 89 / 06 99 38 72 89

### COURBESSAC

2801, route de Courbessac  
04 30 06 78 77 / 06 58 03 74 11

### HENRI WALLON

210, rue Utrillo  
04 30 06 78 54 / 06 99 38 73 21

### EDGAR TAILHADES

2, rue Edgar Tailhades  
04 30 06 77 19 / 06 99 38 72 68

### MONT DUPLAN

2, rue André Girard  
04 30 06 78 88 / 06 99 38 72 60

### LÉO ROUSSON

327, Rue Robert Schumann  
04 30 06 79 77 / 06 99 38 73 32

### RENÉ CHAR

(DEMI-JOURNÉE)

100, rue Louis Landi  
04 66 28 40 82 / 06 99 38 72 63



Les conditions d'organisation sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances exceptionnelles

# Accueils de loisirs ÉLÉMENTAIRES



## ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES OUVERTS

du 06 juillet au 31 juillet

Les structures nîmoise accueillent vos enfants directement sur place

ACCUEIL 6-11 ANS

### CAPOUCHINÉ

2 Square Albert Soboul  
04 30 06 78 34 / 06 99 38 73 01

### PROSPER MÉRIMÉE

2 rue Melchior Doze  
04 30 06 78 65 / 06 99 38 73 37.

### EDGAR TAILHADES

2, rue Edgar Tailhades  
04 30 06 77 19 / 06 99 38 72 68

### MARIE CURIE

30, chemin du Belvédère  
04 30 06 77 89 / 06 99 38 72 89

### JEAN D'ORMESSON

297, av. Monseigneur Robert Dalverny  
04 30 06 78 21 / 06 99 38 73 40

### RENÉ CHAR

(DEMI-JOURNÉE)

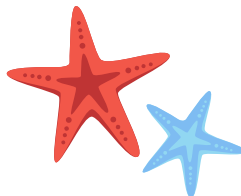
100, rue Louis Landi  
04 66 28 40 82 / 06 99 38 72 63

### LA PLACETTE

10, rue Hôtel Dieu  
04 30 06 77 36 / 06 99 38 73 31

### LÉO ROUSSON

327, Rue Robert Schumann  
04 30 06 79 77 / 06 99 38 73 32



### HENRI WALLON

210, rue Utrillo  
04 30 06 78 54 / 06 99 38 73 21

### MAS BOULBON

1099 ch. du Mas Boulbon  
04 66 28 40 87 / 06 99 38 73 56  
Ramassage Talabot : 8h40 et 17h20

ACCUEIL 6-13 ANS

# Accueils de loisirs ÉLÉMENTAIRES



## ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES OUVERTS

du 3 Août au 21 Août

AOÛT

Les structures nîmoise accueillent vos enfants directement sur place

ACCUEIL 6-11 ANS

### CAPOUCHINÉ

2 Square Albert Soboul  
04 30 06 78 34 / 06 99 38 73 01

### EDGAR TAILHADES

2, rue Edgar Tailhades  
04 30 06 77 19 / 06 99 38 72 68

### MARIE CURIE

30, chemin du Belvédère  
04 30 06 77 89 / 06 99 38 72 89

### JEAN D'ORMESSON

297, av. Monseigneur Robert Dalverny  
04 30 06 78 21 / 06 99 38 73 40

### RENÉ CHAR

(DEMI-JOURNÉE)

100, rue Louis Landi  
04 66 28 40 82 / 06 99 38 72 63

### LÉO ROUSSON

327, Rue Robert Schumann  
04 30 06 79 77 / 06 99 38 73 32



### HENRI WALLON

210, rue Utrillo  
04 30 06 78 54 / 06 99 38 73 21

### MAS BOULBON

1099 ch. du Mas Boulbon  
04 66 28 40 87 / 06 99 38 73 56  
Ramassage Talabot : 8h40 et 17h20

ACCUEIL 6-13 ANS



Les conditions d'organisation sont susceptibles d'être modifiées en cas de circonstances exceptionnelles



## en quelques mots

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil est une association nationale à but non-lucratif, à vocation éducative, sociale et territoriale.

Ifac se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge.

Son réseau national agit, avec ses adhérents et ses usagers, dans les champs de l'animation socioculturelle, de l'enfance, de la jeunesse, de la citoyenneté et du développement local.

Implanté à Nîmes depuis 20 ans, ifac est un lieu de ressources, d'échanges et de confrontation d'expériences, de réflexions et de projets.

Agissant dans un esprit de respect, d'ouverture, de pluralité et de compréhension des différences, nous concevons avec les collectivités des solutions adaptées aux spécificités et contraintes locales.

Depuis 2003, la Ville de Nîmes confie à ifac, dans le cadre d'un marché public, la gestion du fonctionnement de ses accueils de loisirs.

## IFAC - PAYS D'OC

58 bis rue Vincent Faïta 30 000 Nîmes

04 66 70 92 40

[nimes.ifac.asso.fr](http://nimes.ifac.asso.fr)

 @Animation Nîmes

Avec le soutien de

